

le 28 avril 2021

**SUD éducation 93 écrit au Recteur et au DASEN pour revendiquer  
des demi-effectifs pour les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans les collèges**

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,  
Monsieur le DASEN de Seine-Saint-Denis,

La situation sanitaire impose des mesures d'une exceptionnelle gravité : l'instauration des demi-jauges est une mesure sanitaire, revendiquée depuis novembre par les personnels, qui permet de limiter les contaminations en limitant les effectifs. Si un cas positif était détecté dans une classe à effectif réduit alors seuls 12 élèves seraient susceptibles d'avoir été contaminés dans la classe et seuls 12 élèves seraient en éviction par mesure de précaution.

Or, les équipes ont appris qu'il en serait tout autrement : il est prévu de conserver les groupes classe mais de n'accueillir les 4<sup>e</sup> et les 3<sup>e</sup> uniquement par alternance.

**Où est l'intérêt sanitaire?** Cette mesure ne réduit pas les risques de contamination en classe.

**Où est l'intérêt pédagogique?** Après un mois de fermeture et une année chaotique du fait de la gestion de l'épidémie, les cours en classe entière sont devenus inadaptés aux difficultés des élèves qui se sont aggravées. Les cours en demi-effectifs auraient permis d'effectuer la remédiation nécessaire pour tenter de redonner du sens aux apprentissages.

Par ailleurs, nous rappelons qu'il n'est pas envisageable pour les enseignant-es d'assurer à la fois un enseignement en présentiel pour les niveaux présents au collège et un enseignement à distance pour le niveau absent. Cette demande de l'administration serait absurde au regard des équipements informatiques insuffisants dans le 93 et contraire à nos statuts : le téléenseignement n'est pas une obligation encadrée par des textes réglementaires et ne peut donc par conséquent pas être imposé aux personnels.

Nous tenons à vous alerter au sujet de cette énième décision incompréhensible pour les collègues. Pendant toute l'année scolaire, les personnels ont subi ces décisions arbitraires et discutables d'un point de vue sanitaire.

**SUD éducation 93 revendique en urgence une application stricte des consignes énoncées par le Premier Ministre, et la mise en place de demi-effectifs dans les classes avec un roulement entre les matins et les après-midis pour permettre l'accès à la cantine et la présence des élèves chaque jour au collège.**

**Bourse du Travail de Saint-Denis**  
9/11 rue Génin,  
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26  
06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org  
<http://www.sudeducation93.org/>

